

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : STAR BRITE TEAK SEALER LIGHT
Code de produit : 879XX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit de consommation. Entretien de bois.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Star Brite
4041 SW 47th Avenue
33314 Fort Lauderdale, Florida, Etats-Unis d'Amérique
Téléphone : 001 800 3278583
Website : <http://www.starbrite.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
US - Téléphone : 001 703 5273887 (Heures de bureau seulement)
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
CHEMTREC 001 703 5273887 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RPD classification : Liquide inflammable, catégorie 3. Sensibilisation cutanée, catégorie 1. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1. Cancérogénicité, catégorie 2. Toxicité pour la reproduction, catégorie 2.

Risques pour la santé : Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de provoquer le cancer. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Susceptible de nuire au fœtus.

Risques physiques/ chimiques : Inflammable.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (RPD)
Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H372 cnervs Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 vapeur	Ne pas respirer les vapeurs.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser dioxyde de carbone (CO2), mousse, produit chimique sec ou eau pulvérisée pour l'extinction.
P405	Garder sous clef.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 100 ml:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration (w/w%)	Numéro CAS	Numéro CAS supplémentaire
Solvant Stoddard	60 - 80	8052-41-3	----

Nome CE	Concentration (w/w%)	Numéro CAS	Numéro CAS supplémentaire	
N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecan-1-amide)	0,1 - 1	123-26-2	----	
2-butanone-oxime	0,1 - 1	96-29-7	----	
Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium	0,1 - 1	22464-99-9	----	
3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée	0,1 - 1	330-54-1	----	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8. La concentrations réelle est retenue en tant que secret industriel.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Déplacez la victime à l'air frais. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Peut provoquer maux de tête, somnolence, vertiges et nausées.
- Contact cutané : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer rougeurs et irritation, sensibilisation. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs.
- Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et peuvent s'enflammer à distance.
- Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible. Fluorure d'hydrogène . .

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines. Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou l'eau.
Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Faites absorber les résidus par du sable ou par d'autres matériaux inertes. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des substances oxydantes. A protéger contre des rayons solaires Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage déconseillés : PE et PP.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

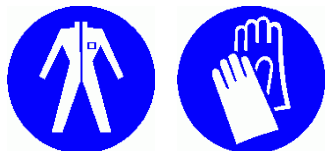
Nom chimique	Province	VME 8 heures (mg/m ³)	VLE 15 min. (mg/m ³)	Observations	Source
Solvant Stoddard	NT	525	656		
Solvant Stoddard	NU	575	720		
Solvant Stoddard	NS	525	-		
Solvant Stoddard	NL	525	-		
Solvant Stoddard	NB	525	-		
Solvant Stoddard	MB	525	-		
Solvant Stoddard	YT	575	720		Occupational Health Regulation
Solvant Stoddard	SK	525	656		Chemicals and Biological Substances Guide-2
Solvant Stoddard	BC	290	580		Table of exposure limits for chemical and biological substances
Solvant Stoddard	AB	572	-		Occupational Health and Safety Code 2009
Solvant Stoddard	QC	525	-		GESTIS
Solvant Stoddard	ON	525	-		GESTIS
Solvant Stoddard	US	2900	-	Skin notation N	OSHA
3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée	SK	10	20		
3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée	PE	10	-		
3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée	NT	10	20		
3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée	NU	10	20		
3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée	NS	10	-		
3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée	NL	10	-		
3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée	NB	10	-		
3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée	MB	10	-		
3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée	BC	10	-		Table of exposure limits for chemical and biological substances
3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée	AB	10	-		Occupational Health and Safety Code 2009
3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée	QC	10	-		GESTIS
3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée	ON	10	-		GESTIS
3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée	US	10	-	Skin notation N	ACGIH

8.2. Contrôles de l'exposition

- Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques. Informations supplémentaires pour la Suisse: Affecter une femme enceinte ou une mère qui allaite à des travaux avec ce produit n'est autorisé que si l'analyse de risques permet d'exclure tout danger pour la santé de la mère et de l'enfant.
- Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.



- Protection individuelle : Portez des vêtements de protection appropriés, de combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identiques. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
- Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme CSA Z94.4.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité: 6 heures.
- Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | | |
|--|-----------------------------|--|
| Etat physique | : Liquide. | |
| Couleur | : Marron clair. | |
| Odeur | : Caractéristique. | |
| Seuil olfactif | : Inconnu. | |
| pH | : Non applicable. | Produit anhydre. |
| Hydrosolubilité | : Insoluble. | |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : Inconnu. | Non mesurés. Impertinents pour les mélanges. |
| Point d'éclair | : 46 °C | Closed Cup (ISO 2719, EN 11, DIN 51758, ASTM D 93) |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable. | Liquide. Voir point d'éclair. |
| Température d'auto-inflammabilité | : > 207 °C | |
| Point/intervalle d'ébullition | : 152 °C | |
| Point/intervalle de fusion | : < 0 °C | |
| Propriétés explosives | : Inconnu. | Ne contient pas des agents explosives. |
| Limites d'explosion (% dans l'air) | : Inconnu. | Limite inférieure d'explosivité dans l'air (%): 0,7 (Solvant Stoddard) |
| | : | Limite supérieure d'explosivité dans l'air (%): 6,5 (Solvant Stoddard) |
| Propriété d'oxydation | : Non applicable. | Ne contient pas des agents oxydants. |
| Décomposition thermique | : Non applicable. | |
| Viscosité (20°C) | : 1075 mm ² /sec | (1 mm ² /sec = 1cSt) |
| Viscosité (40°C) | : 480 mm ² /sec | |
| Pression de vapeur (20°C) | : Inconnu. | |
| Densité de vapeur (20°C) | : > 1 | (air = 1) |
| Masse volumique (20°C) | : 0,93 g/ml | |
| Taux d'évaporation | : < 1 | (acétate de n-butyle = 1) |

9.2. Autres informations

- Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: 35 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer des lésions aux organes. Peut provoquer des lésions aux organes. Système nerveux central. Effet(s): L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations d'ébriété, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation poursuivie peut causer un évanouissement et la mort.
- Corrosion/irritation : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.
- Mutagénicité : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 3163 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 35 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Irritation légère possible. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut produire une réaction allergique.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

Corrosion/irritation	: Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Ingestion	
Toxicité aiguë	: DL50 calculé: > 2004 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: 35 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Aspiration	: Liquide très visqueux. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Après ingestion, ou de vomissements, danger d'aspiration dans les poumons.
Toxicité chronique	: Possibilité d'altération d'organes ou de groupes d'organes après une exposition prolongée. Organe(s) cible : Système nerveux central. Effet: L'exposition répétée peut provoquer des lésions du système nerveux central. Peut provoquer encéphalopathie toxique.
Corrosion/irritation	: Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Mutagénicité	: Estimé non mutagène. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecan-1-amide)	DL50 (orale) - estimation	> 2000 mg/kg bw		
	CL50 (inhalation) - estimation	> 5000 mg/m3		
2-butanone-oxime	Génotoxicité - in vitro	Non-génotoxique	----	----
	NOAEL (fertilité, orale)	200 mg/kg bw/d		Rat
	NOAEL (développement, orale)	200 mg/kg bw/d		Rat
	Mutagénicité	Non mutagène	----	
	DL50 (orale)	2326 mg/kg bw	----	Rat
	DL50 (dermale)	1000 mg/kg bw		Lapin
	CL50 (inhalation)	20000 mg/m3		Rat
	Sensibilisation cutanée	Sensibilisant.		Cobaye
	Irritation de la peau	Modérément irritant		Lapin
	Irritation des yeux	Très irritant		Lapin
	NOAEL (inhalation)	1,02 mg/m3		

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 14 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 13 mg/l. Contient 35 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité. Flotte sur l'eau.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée	Cl50 (algues) - estimation	> 1 mg/l	----	----
	CL50 (poisson) - estimation	> 10 mg/l	----	----
	CE50 (puce d'eau) - estimation	> 10 mg/l	----	----
	Log P(oe)	5,2		
	CL50 (poisson)	> 10 mg/l	OECD 203	Oncorhynchus mykiss
	CE50 (puce d'eau)	22,6 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Biodégradation ultime aérobie (%)	0 %	OECD 301 F	
	NOEC (puce d'eau) - chronique	0,56 mg/l.d	OECD 211	Daphnia magna
NOEC (poisson)	0,41 mg/l.d	OECD 204	Oncorhynchus mykiss	
FBC	5,2			

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.
- Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.
- Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.
- Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : UN 1268

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A. ou PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A.
Nom d'expédition (IMDG, IATA) : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

TMD (route)
Classé : 3
Code de classification : F1
Groupe d'emballage : III

Etiquette de danger : 3 + la marque "matière dangereuse pour l'environnement".



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu. D'emballages avec une quantité inférieure ou égale à 5 l pour les liquides; ou une masse nette inférieure ou égale à 5 kg pour les solides n'ont pas besoin d'être marqués de la marque "matière dangereuse pour l'environnement".

IMDG (Mer)

Classé : 3
 Groupe d'emballage : III
 EmS (incendie / fuite) : F - E / S - E
 Polluant marin : Oui
 Autres informations : D'emballages avec une quantité inférieure ou égale à 5 l pour les liquides; ou une masse nette inférieure ou égale à 5 kg pour les solides n'ont pas besoin d'être marqués de la marque "matière dangereuse pour l'environnement".

IATA (Air)

Classé : 3

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations : Règlement sur les produits dangereux 2015 et autres réglementations en vigueur.
 Ce besoin de produit n'est pas classifié 'Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires' sur la base de l'alinéa 8.10.5 a) de la sous-partie 10 de la partie 8 du Règlement sur les produits dangereux.
 : Solvant Stoddard ; N,N'-ethane-1,2-diylbis(12-hydroxyoctadecan-1-amide) ; 2-butanone-oxime ; Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium ; 3-(3,4-dichlorophényl)-1,1-diméthylurée

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement sur les produits dangereux 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ATE	: Estimation de la toxicité aiguë
CMR	: Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
LIS	: Liste intérieure des substances
GHS	: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
LDP	: Loi sur les produits dangereux
RDP	: Règlement sur les produits dangereux
IATA	: Association internationale du transport aérien
Recueil IBC	: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMDG	: Code maritime international des marchandises dangereuses
DL50/CL50	: Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population
MARPOL	: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NO(A)EL	: Dose sans effet (adversible) observable
OECD	: Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA	: United States Occupational Safety and Health Administration
PBT	: Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	: Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	: Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
STP	: Installation de traitement des eaux usées
TMD	: Transport des marchandises dangereuses
VME/VLE	: Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition
ONU	: Organisation des Nations Unies
COV	: Composés organiques volatils
vPvB	: Très persistant et très bioaccumulable
SIMDUT	: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Fin de la fiche de données de sécurité.